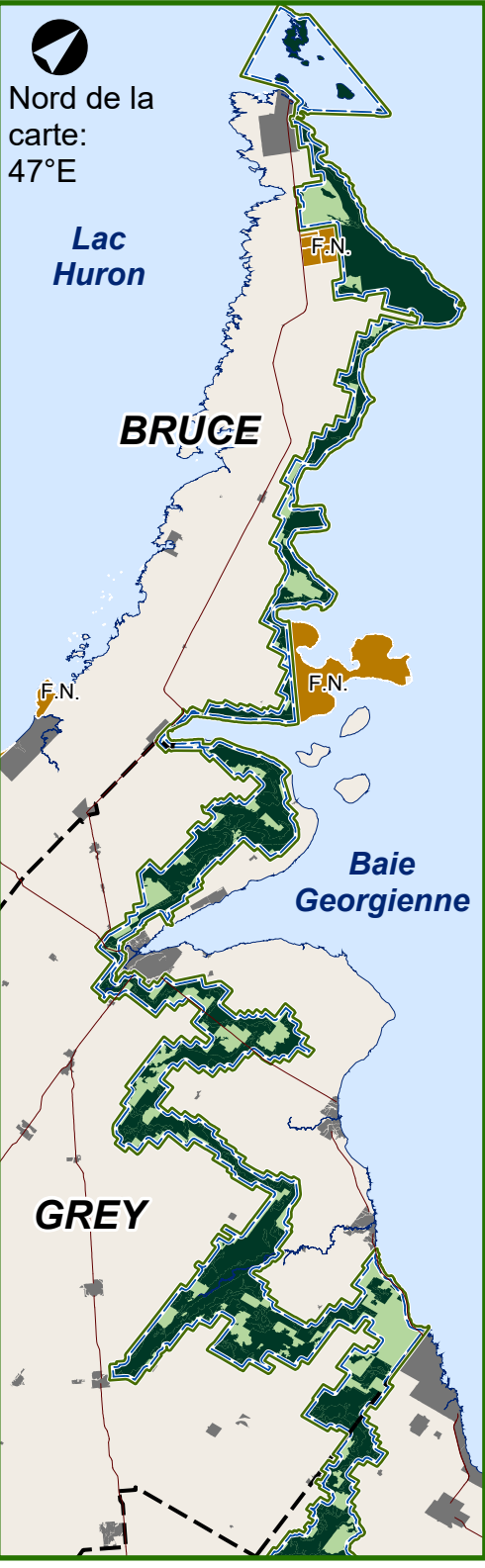
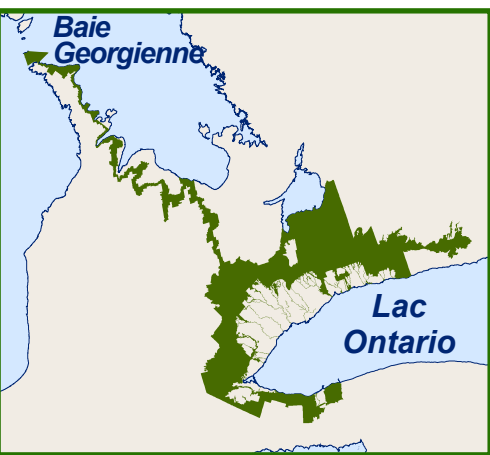
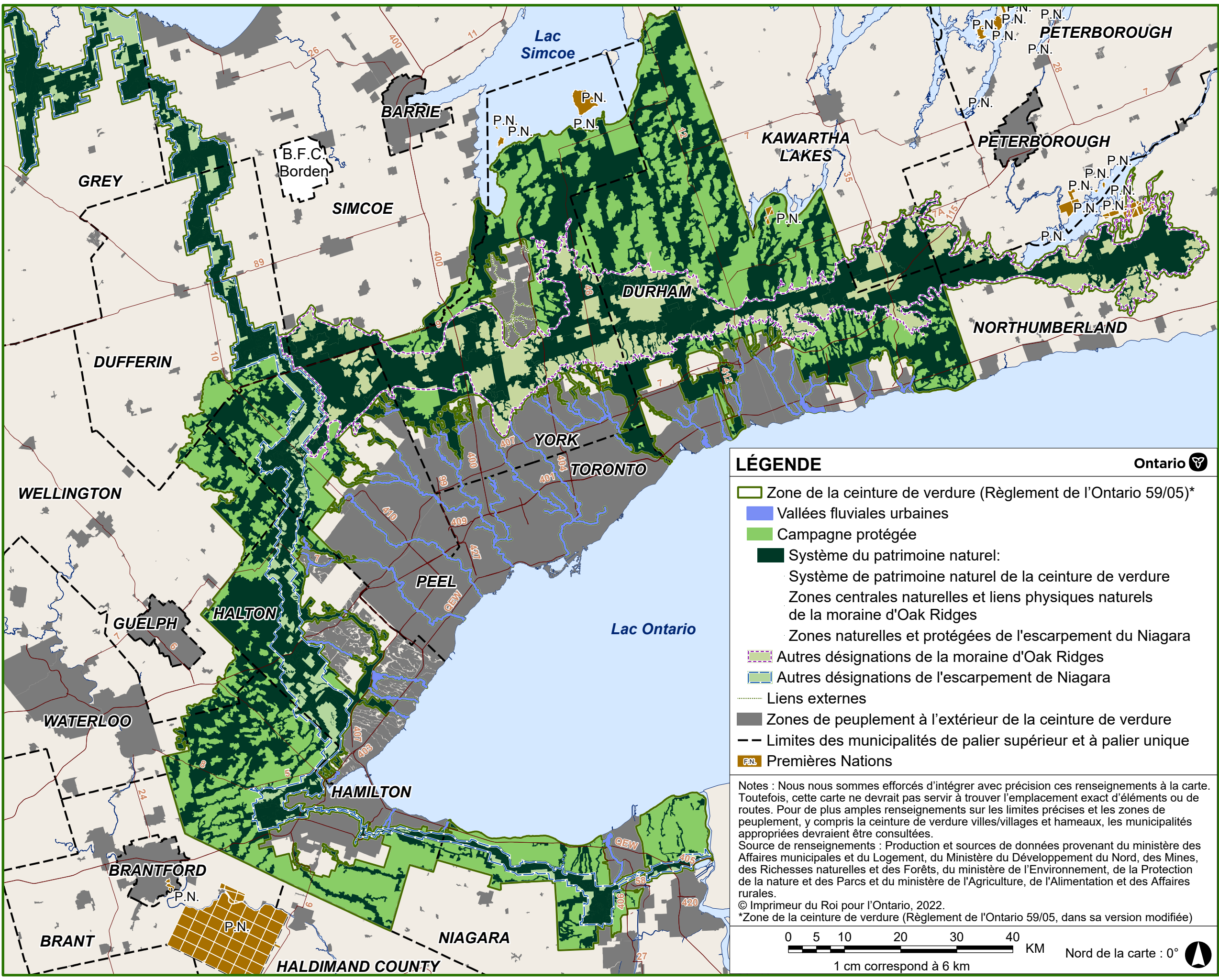




LÉGENDE Ontario 

-  Zone de la ceinture de verdure (Règlement de l'Ontario 59/05)*
-  Vallées fluviales urbaines
-  Campagne protégée
-  Système du patrimoine naturel:
 - Système de patrimoine naturel de la ceinture de verdure
 - Zones centrales naturelles et liens physiques naturels de la moraine d'Oak Ridges
 - Zones naturelles et protégées de l'escarpement du Niagara
-  Autres désignations de la moraine d'Oak Ridges
-  Autres désignations de l'escarpement de Niagara
-  Liens externes
-  Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure
-  Limites des municipalités de palier supérieur et à palier unique
-  Premières Nations

Notes : Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toutefois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.
Source de renseignements : Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.
© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022.
*Zone de la ceinture de verdure (Règlement de l'Ontario 59/05, dans sa version modifiée)

0 5 10 20 30 40 KM
1 cm correspond à 6 km

Nord de la carte : 0° 